

La Lettre Défense et République

EDITORIAL

Difficile de se positionner aujourd'hui d'une manière originale sur la dissuasion nucléaire. En effet, la France a intégré cette capacité d'ultime recours contre l'agression. Il n'en reste pas moins que plusieurs questions se posent :

- *Dans un budget de la défense contraint, est-il toujours pertinent d'y consacrer quelque 8 % de son total mais 20 % de celui qui est destiné à l'équipement des forces ?*
- *La destruction ciblée des centres de commandement civils et militaires de l'agresseur ne doit-elle pas être exécutée par des équipements miniaturisés à haute précision ?*
- *Quel type de dissuasion pour demain et notamment après 2015 ? Doit-elle protéger l'Europe alors que celle-ci ne le veut pas ? Devrait-elle abandonner la dissuasion à terme pour mieux construire l'Europe ?*
- *La protection de la nation doit-elle être assurée par une protection antimissiles quitte à rejoindre le projet américain dans un cadre européen ?*
- *Nos engagements conventionnels en terme de commandement et de renseignement dépendant étroitement de nos satellites, peut-on les laisser sans protection et devons-nous laisser la maîtrise de l'espace à d'autres États comme la Chine aujourd'hui ?*

Avant tout, la dissuasion doit être soutenue par la nation et être dirigée par une volonté politique éclairée et déterminée pour qu'elle soit crédible lors de la prise de décision. D'où l'importance du vote pour le prochain président de la République !

Le président

LA STRATEGIE DE DISSUASION NUCLEAIRE ET L'ESPACE

(téléchargeable sur www.defense-et-republique.org).

La dissuasion nucléaire est au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer le principe d'autonomie stratégique dont découle notre politique de défense. Dans un contexte géostratégique où pourraient émerger de nouvelles puissances nucléaires régionales (Iran, Corée du Nord), et où prolifèrent les armes de destruction massive, la dissuasion a confirmé sa raison d'être et s'est adaptée. Elle est désormais acceptée par la majorité des Français et des partis politiques. Sa modernisation, son objet final, son coût au sein du budget de la défense suscitent cependant des réactions et des débats. Quant au secteur spatial militaire, il a été en France intimement lié dès l'origine à la dissuasion et, s'il s'en distingue désormais par bien des aspects, les deux domaines restent des conditions essentielles de l'autonomie stratégique.

La dissuasion, pour quels objectifs ?

Le maintien de l'outil de dissuasion nucléaire permet de garantir que la survie de la France et ses intérêts essentiels ne dépendront pas d'autrui, en particulier d'une puissance militaire majeure animée d'intentions hostiles et prête à recourir à tous les moyens pour les concrétiser. La dissuasion s'appuie sur la notion d'intérêts vitaux constitués par l'intégrité de notre territoire, la protection de notre population et le libre exercice de notre souveraineté. La perception de ces intérêts pourrait comprendre, le cas échéant, la garantie de nos approvisionnements stratégiques ou la défense de pays alliés. Nous pourrions y ajouter la protection de nos forces conventionnelles projetées face à une puissance régionale soit dotée d'A.D.M., soit soutenue par une puissance régionale en étant dotée.

L'inflexion doctrinale majeure reste l'abandon de la frappe "anticités". En effet, les dommages auxquels s'exposerait un agresseur s'attaquant aux intérêts vitaux s'exerceraient en priorité sur ses centres de pouvoir, politique, économique et militaire avec une très forte limitation des retombées collatérales sur les populations.

Contre qui ?

La dissuasion doit répondre à des menaces précises.

- la première, la plus dangereuse, est le chantage avec menace d'agression émanant d'une puissance nucléaire. Face à une menace de cette nature, la réponse conventionnelle serait inadéquate. Seule la dissuasion nucléaire constituerait une garantie suffisante ;
- la plus vraisemblable des menaces serait une agression ou un chantage, émanant de puissances régionales avec armes balistiques équipées de têtes biologiques ou chimiques, c'est-à-dire capables de créer des dégâts humains considérables dans une grande ville française. Cette menace ne pourrait être contrée que par une dissuasion nucléaire crédible ou par une défense antimissiles efficace, objet de débats entre S. Royal et N. Sarkozy. Il s'agirait de répondre par un contre-chantage à un pays qui voudrait nous dissuader d'intervenir, soit sous mandat international, soit en application d'un engagement de défense.

- le terrorisme est la dernière menace qui appelle des réponses multiformes. La dissuasion nucléaire ne serait pas engagée, sauf si la complicité d'un État dans des actes de terrorisme était démontrée. En effet, le terrorisme est actuellement le fait de groupes qui ne peuvent être dissuadés par l'arme nucléaire, mais on ne peut pas exclure que des États aient recours à l'avenir, directement ou indirectement, à des actions de terrorisme de masse.

Avec quoi ?

La France a conservé deux composantes complémentaires pour sa dissuasion, air et marine. Leurs poids militaires et budgétaires respectifs sont très inégaux, la force océanique stratégique avec ses quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins concentrant l'essentiel des moyens, tant matériels que financiers. Aucune zone au monde n'est aujourd'hui à l'abri des frappes nucléaires françaises. Cependant, reste à évoquer la réflexion sur l'arme d'ultime avertissement.

En effet, l'arme nucléaire à impulsion électromagnétique, ou frappe à très haute altitude, de l'ordre de plusieurs dizaines de kilomètres au-dessus du sol, aurait pour effet, dans un rayon déterminé de détruire tous les composants électroniques et informatiques, sans retombée radioactive ni effet de souffle. L'impulsion électromagnétique est le mode le moins dommageable pour l'adversaire. Vis-à-vis des puissances régionales, il peut être nécessaire de faire comprendre que la dissuasion nucléaire permet d'atteindre le cœur de leurs intérêts vitaux, notamment par cet ultime avertissement. Cet ultime avertissement devrait être intégré dans la doctrine de la stratégie de dissuasion.

Budget

Constatons que l'investissement depuis près de cinquante ans ne peut être ignoré du jour au lendemain alors même que la menace nucléaire réapparaît. La dissuasion nucléaire représente environ 20 % du total des crédits d'équipement, soit 3 milliards d'euros, et des programmes dont la réalisation s'étend pour chacun d'entre eux sur au moins une quinzaine d'années. Ces matériels achevés sont destinés à durer de vingt à trente ans. Cependant, tous crédits confondus, elle représente

seulement 8 % de l'ensemble du budget de la défense. L'effort de modernisation engagé depuis le milieu des années 1990 et s'étalant jusqu'après 2015 doit donc constituer le socle d'une force crédible jusqu'à l'horizon 2040. Cependant, la stratégie de dissuasion nucléaire ne peut se concevoir que dans le cadre d'une stricte indépendance technologique et industrielle.

L'espace, un élément essentiel pour l'autonomie stratégique

Face aux menaces actuelles, la maîtrise de l'espace, c'est-à-dire à la fois des moyens d'y accéder et des technologies nécessaires, est devenue un enjeu primordial. Les satellites offrent une capacité inégalée d'écouter, de communiquer, de localiser à l'échelle mondiale et avec une disponibilité permanente. Une place importante a en effet été accordée au secteur spatial militaire depuis près de vingt ans, avec l'équivalent de 500 millions d'euros par an investis depuis les années 1990. La France occupe la première place dans ce secteur en Europe, loin devant le Royaume-Uni. L'effort financier consenti par la France représente environ la moitié des crédits affectés au secteur spatial militaire en Europe.

Sans rappeler les différents objectifs spatiaux, mieux vaut se concentrer sur les lacunes françaises concernent principalement le domaine du renseignement, notamment d'origine électromagnétique, l'imagerie-radar tout temps et l'alerte avancée. En ce sens, S. Royal a raison de souligner l'abandon de grands projets spatiaux.

En particulier, malgré les engagements de la France, il serait peut-être temps d'envisager la protection militaire de nos propres satellites sans esquiver le débat sur la capacité à neutraliser les satellites hostiles. Peut-on en effet rester inactif devant notamment la Chine qui s'est engagée dans la guerre de l'espace en agressant un satellite américain ?

Groupe d'étude des programmes des candidats à la présidence

Pour débattre ou s'informer

www.defense-et-republique.org

Contact : Roger Annette

postmaster@defense-et-republique.org